

La discipline militaire allemande

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 16

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181333>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Et comme il s'asseyait, il vit dans les cieux mornes
 L'œil à la même place au fond de l'horizon,
 Alors il tressaillit en proie au noir frisson.
 « Cachez-moi ! » cria-t-il ; et, le doigt sur la bouche,
 Tous ses fils regardaient trembler l'aïeul farouche.
 Caïn dit à Jabel, père de ceux qui vont
 Sous des tentes de poil dans le désert profond :
 « Etends de ce côté la toile de la tente. »
 Et l'on développa la muraille flottante ;
 Et, quand on l'eut fixée avec des poids de plomb :
 « Vous ne voyez plus rien ? » dit Tsilla, l'enfant blond,
 La fille de ses fils, douce comme l'aurore ;
 Et Caïn répondit : « Je vois cet œil encore ! »
 Jubal, père de ceux qui passent dans les bourgs
 Soufflant dans des clairons et frappant des tambours,
 Cria : « Je saurai bien construire une barrière. »
 Il fit un mur de bronze et mit Caïn derrière.
 Et Caïn dit : « Cet œil me regarde toujours ! »
 Hénoch dit : « Il faut faire une enceinte de tours
 Si terrible, que rien ne puisse approcher d'elle.
 Bâtitsons une ville avec sa citadelle.
 Bâtitsons une ville, et nous la fermerons. »
 Alors Tubalcaïn, père des forgerons,
 Construisit une ville énorme et surhumaine.
 Pendant qu'il travaillait, ses frères dans la plaine,
 Chassaient les fils d'Enos et les enfants de Seth ;
 Et l'on crevait les yeux à quiconque passait ;
 Et, le soir, on lançait des flèches aux étoiles.
 Le granit remplaça la tente aux murs de toiles,
 On lia chaque bloc avec des nœuds de fer,
 Et la ville semblait une ville d'enfer ;
 L'ombre des tours faisait la nuit dans les campagnes ;
 Ils donnèrent aux murs l'épaisseur des montagnes.
 Sur la porte on grava : « Défense à Dieu d'entrer. »
 Quand ils eurent fini de clore et de murer,
 On mit l'aïeul au centre en une tour de pierre ;
 Et lui restait, lugubre et hagard. « O mon père !
 L'œil a-t-il disparu ? » dit en tremblant Tsilla.
 Et Caïn répondit : « Non, il est toujours là. »
 Alors il dit : « Je veux habiter sous la terre
 Comme dans son sépulcre un homme solitaire ;
 Rien ne me verra plus, je ne verrai plus rien. »
 On fit donc une fosse, et Caïn dit : « C'est bien. »
 Puis il descendit seul sous cette voûte sombre ;
 Quand il se fut assis sur sa chaise dans l'ombre
 Et qu'on eut sur son front fermé le souterrain,
 L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.

La discipline militaire allemande.

Voici un trait assez piquant, emprunté à des notes de voyage, publiées récemment par Alphonse Karr.

« Parmi les prisonniers Prussiens faits par l'armée de Bourbaki, et entrés avec celle-ci en Suisse, se trouvaient quelques malades. Un fonctionnaire suisse y conduisit un médecin de leur pays, qui s'adressant au premier soldat qu'il trouva à l'entrée de la salle et qui lui parut fiévreux, lui dit :

— « Montrez votre langue. »

Le soldat se dressa, réunit les deux talons, appliqua la main droite sur la couture du pantalon, leva l'autre sous la casquette et une large langue sortit.

Le médecin l'examina et se remit à causer avec son introducteur suisse, puis ils continuèrent la visite.

En sortant, le suisse qui me racontait la chose, fut très surpris de retrouver le prussien debout, dans la même position, la main droite sur la couture du pantalon, la gauche à la hauteur de l'œil, sous la casquette et sa large langue encore pendante. Mais ce qui le surprit davantage, c'est que

le chirurgien ne montra aucun étonnement et fit un signe en baissant la main. Alors le soldat rentra sa langue et quitta la position réglementaire. »

L'instruction publique en Angleterre.

Ce pays, où pendant si longtemps l'instruction publique a été complètement soustraite à l'influence gouvernementale et entièrement abandonnée à l'action privée des individus et des sociétés, fait aujourd'hui de grands pas dans la voie opposée. Il aura bientôt un ministère de l'instruction publique, sous le contrôle duquel seront placées les écoles, y compris l'enseignement des sciences naturelles, des beaux-arts et de la musique. Or, comme les changements de ministère pourraient être nuisibles à la bonne marche de l'éducation populaire et à l'établissement d'un système régulier et durable, un sous-secrétaire d'Etat *permanent* soignera les affaires scolaires.

L'un des grands promoteurs de cette réforme, M. Heyworth Dixon, connu par ses voyages, a affirmé dans plusieurs réunions et meetings qu'il y avait à Londres 200,000 enfants sans instruction, et 2 millions dans toute l'Angleterre, non compris l'Ecosse et l'Irlande ; or il résulte des calculs de M. Dixon qu'un enfant sans instruction coûte au Royaume-Uni cinq fois plus qu'un enfant auquel on donnerait l'instruction. Membre de l'Eglise anglicane, M. Dixon n'est pas partisan de la suppression de l'enseignement religieux à l'école. Mais il demande qu'on lise la Bible sans commentaire, en laissant libres les parents de faire assister leurs enfants à cette lecture ou non.

Les communes d'X et de Z sont séparées par la Menthue, rivière connue pour être très poissonneuse. Dernièrement deux étrangers assez peu au courant de nos lois étaient occupés à y pêcher un dimanche matin.

Trouvant un endroit propice, l'un deux avait traversé le cours d'eau pour jeter, sans gêner son ami, sa ligne dans le même creux.

Il était dix heures ; les bouchons des lignes se touchaient.

Survient un gendarme. Il s'approche de l'un des pêcheurs et lui annonce qu'il est pris en contravention parce qu'il pêche pendant le sermon. Il lui fait ensuite décliner ses noms et qualités, ce que voyant, l'autre pêcheur s'empresse d'en faire autant depuis l'autre rive, tout en s'appêtant à serrer sa ligne. Mais le gendarme qui était juste, l'arrêta bien vite en lui annonçant qu'il pouvait continuer à prendre du poisson sans crainte.

L'étranger assez intrigué pria l'agent de lui donner des explications.

« C'est tout simple, répondit ce dernier ; il est dix heures et le sermon ne commence qu'à onze dans la commune de X, sur laquelle vous vous trouvez, tandis qu'il est commencé depuis une demi-heure à Z sur le territoire de laquelle Monsieur que je viens de gager, était en train de pêcher. L.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD ET DELISLE.